

daît avec lui (1). Il avait pour cela, dans le sanctuaire, une chaire de pierre qu'on y voyait encore il y a soixante ans ; elle était placée du côté de l'Évangile. L'abbé de St-Just avait, tous les dimanches, dans le Chapitre de St-Jean, des fonctions à assigner aux chanoines pour toute la semaine, conjointement avec les deux premières dignités de cet illustre corps. L'abbé de Savigny que les chanoines de la primatiale regardaient comme leur confrère avait dans le cloître sa maison qui lui servait d'hospice, tant pour lui que pour ses religieux quand ils venaient à Lyon. Les chanoines comtes, les quatre custodes, et les abbés du diocèse, étaient les seuls qui pussent célébrer aux autels majeurs de St-Jean et de St-Etienne ; ces mêmes abbés assistaient avec un rang fort honorable aux conseils que l'archevêque tenait à la tête de ses vassaux des deux ordres, pour les affaires les plus importantes du diocèse.

Outre les chanoines en titre il y en avait aussi d'honoraires. Souvent les cardinaux ambitionnaient le titre de chanoine d'une église si fameuse. Les princes laïques voisins se mettaient sur les rangs ; le roi de France, et au moyen-âge, les sires de Villars et les comtes de Savoie eurent comme un droit héréditaire au canonicat d'honneur, mais ils ne le recevaient réellement qu'après s'être présentés avec la chappe et l'aumusse à la porte du cloître.

Quant aux revenus de cet immense clergé, ceux des chanoines consistaient en terres ou mansions seigneuriales, et en livres capitulaires ou *pay*, qui se faisaient en deux termes. Cinquante-deux villes ou villages (2) composaient les terres dépendantes du Chapitre et comté de Lyon avant la Révolution.

Outre les revenus réguliers du Chapitre, tous les membres de l'église, tant le corps des chanoines que celui des incorporés, participaient, lorsqu'ils assistaient à matines et à vêpres, à des dis-

(1) Nous ne savons comment concilier l'opinion de Deville, au sujet de la longue durée du titre des chorévêques, avec l'assertion de M. l'abbé Depéry qui semble fixer à l'année 816, la suppression des chorévêques en France. V. *l'Histoire hagiologique du diocèse de Belley*, par M. Depéry, vicaire-gén. de Belley, 1835. Tome I, p. 167.

(2) Almanachs de Lyon au XVIII<sup>e</sup> siècle.